

### 3.1.5.5 Les paysages perçus

Comme précisé dans le 2.3.1.7, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête à l'échelle éloignée.

Pour rappel, 10 personnes (ou couples) entre 30 et 80 ans et résidant dans l'aire d'étude immédiate ont été interrogées :

- six retraités (plus trois conjoints)
- un sonorisateur, éleveur de poneys de sport et élu
- une assistante vétérinaire et un gérant d'entreprise (couple)
- une personne sans emploi
- une agricultrice

#### **Les paysages perçus de l'AEE**

Les paysages sont perçus comme agricoles et ruraux, typiques des «paysages limousins», avec des pâturages, beaucoup d'élevage («pays d'élevage»), un peu de cultures (dans les plaines).

Le territoire est caractérisé comme «très vallonné», voire «accidenté», avec des parties plus plates. La présence de forêts est évoquée (sur les secteurs vallonnés, dans les Monts d'Ambazac), ainsi que l'aspect «vert», et le «côté sauvage». L'omniprésence de l'eau a également été mentionnée («beaucoup d'eau»).

La présence d'animaux sauvages a été signalée plusieurs fois et comme faisant partie du paysage («paysage vivant»).

Les axes de communication ont été évoqués plusieurs fois («petites routes», «ligne de chemin de fer»).

La plupart des personnes interrogées ont relativement du mal à décrire le paysage qui les entoure, à mettre des mots sur ce qu'ils voient («je suis dedans, c'est difficile de décrire»).

Les qualificatifs utilisés sont positifs («c'est beau», «agréable», «vue sympathique») et surtout liés au caractère «calme» de la campagne : «tranquillité», «isolé», «pas de bruit». La plupart des personnes interrogées semblent toutefois porter un regard assez neutre sur le paysage qui les entourent.

#### **Les sites perçus comme patrimoniaux et emblématiques dans l'AEE**

Plusieurs personnes pensent que ce qui est intéressant c'est «tout ce qui nous entoure», «rien et tout», «c'est un ensemble» : les forêts, les pâturages, les étangs, les monuments, les villages et leurs églises, les chemins de randonnée.

Les sites les plus mentionnés sont le viaduc de Rocherolles et la vallée de la Gartempe. Les menhirs et dolmens, notamment celui de Goudour, ont également été cités plusieurs fois.

Les autres sites et monuments cités sont des villes et villages (cité médiévale de La Souterraine, Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac, Bersac-sur-Rivalier et Bénévent-l'Abbaye), des monuments architecturaux (église de Folles, château du Chambon, château de Fromental), des sites «naturels» (lac de Saint-Pardoux, Monts d'Ambazac, lac du Pont-à-l'Age), ainsi que des éléments de petit patrimoine (lavoirs).

Ce qu'il ressort des entretiens, c'est que ce qui est vraiment emblématique du territoire, ce ne sont pas des sites en particulier mais les motifs qui caractérisent ses paysages.

#### **Les évolutions des paysages de l'AEE**

Les principales évolutions perçues sont liées aux pratiques agricoles : «disparition des haies», «pas de replantations après le remembrement», «trop de pesticides et d'engrais chimiques» («les champs sont jaune en hiver»), «constructions de stabulations libres avec des panneaux photovoltaïques», «abandon de propriétés, les agriculteurs se raréfient», «champs délaissés, plus ou moins abandonnés», ainsi qu'aux boisements : «déboisement», «de plus en plus de sapins», «coupes à blanc régulières». Il a également été noté une certaine «désertification» : «beaucoup moins d'habitants», présence de «maisons abandonnées», de «granges plus utilisées», .

Les autres évolutions signalées concernent des infrastructures : «lignes électriques enterrées», «parc éolien de La Souterraine», «autoroute A20». Une personne a également signalé l'exploitation des mines d'uranium à Bessines, qui a fait beaucoup de tort au tourisme dans les années 70-80.

Globalement, les personnes interrogées trouvent que le paysage a peu changé depuis qu'ils le connaissent («pas de grands changements»).

Description du paysage	Ambiances/qualificatifs	Sites patrimoniaux et emblématiques	Evolutions perçues
<p>très vallonné, accidenté, monts, creux boisé, forêts  ligne de chemin de fer  pays d'élevage  beaucoup d'animaux : font partie du paysage, «paysage vivant»  très rural  côté sauvage  vert, verdoyant  beaucoup d'eau  cultures extensives  beaucoup de pâturages  petites routes  paysage limousin  plutôt paysage de bocage  «je suis dedans, difficile de décrire»  paysage agricole  assez «parcellé», parcelles pas très grandes, assez morcelées  un peu de cultures  partie plate, zones plus accidentées  forêt sur les secteurs vallonnés  cultures dans les plaines  Monts d'Ambazac très forestiers  parcelles labourables ou en herbe  Pays de bocage  varié  campagne  terres cultivables  prairies</p>	<p>c'est beau  pas d'éléments perturbateurs  agréable  isolé  pas de bruit  calme  tranquillité  tout ce qu'on ne pourrait pas trouver en ville  vue sympathique  paysage qu'on ne trouve pas partout  beau coin pour nous  on n'est pas si mal que ça ici  reposant</p>	<p>dolmen de Goudour  église de Folles  viaduc de Rocherolles  château du Chambon  village de Bessines  musée de la Mine  la vallée de la Gartempe  «tout ce qui nous entoure», «rien et tout»  «nos forêts»  «nos églises»  «nos monuments»  «notre patrimoine»  pâturages  lavoirs  menhirs, dolmens  Monts d'Ambazac  lac de Saint-Pardoux  sentiers de randonnée  Châteauponsac  lac du Pont à l'Age  château de Fromental  Bersac-sur-Rivalier  étangs  cité médiévale de La Souterraine  Bénévent-l'Abbaye  vieux fours  puits  loges de bergers  château de Montautre  Manoir Henri IV à Bessines  lac de Sagnat  points de vue</p>	<p>déboisement, grosses coupes de bois  disparition des haies, pas de replantations après le remembrement  le bocage disparaît au profit de grandes surfaces cultivables  maisons abandonnées  granges plus utilisées car les tracteurs ne rentrent pas  construction de stabulations libres (avec panneaux photovoltaïques)  disparition du petit gibier en raison de la disparition des haies, de moins en moins d'animaux, d'oiseaux  de plus en plus de sapins  lignes électriques enterrées  parc éolien de La Souterraine  autoroute A20  coupes à blanc régulières  trop de pesticides, d'engrais chimiques (champs jaunes en hiver)  pas de grands changements, pas grand chose qui a bougé  parcelles qui ne sont plus cultivées et se boisent  zones qui s'assèchent, sources se déplacent  arbres qui souffrent  disparition de ponts romains  restauration du dolmen de Goudour  abandon de propriétés, agriculteurs se raréfient : change l'environnement  champs délaissés, plus ou moins abandonnés  beaucoup moins d'habitants, désertification</p>

Tableau 3 : Synthèse des entretiens

### 3.1.6 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles intervisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les intervisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire négligeables.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurants avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

D'après le code de l'environnement (article R. 122-5 du Code de l'Environnement), les projets connus à prendre en compte :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distance** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire rapprochée.

#### 3.1.6.1 Les parcs éoliens existants

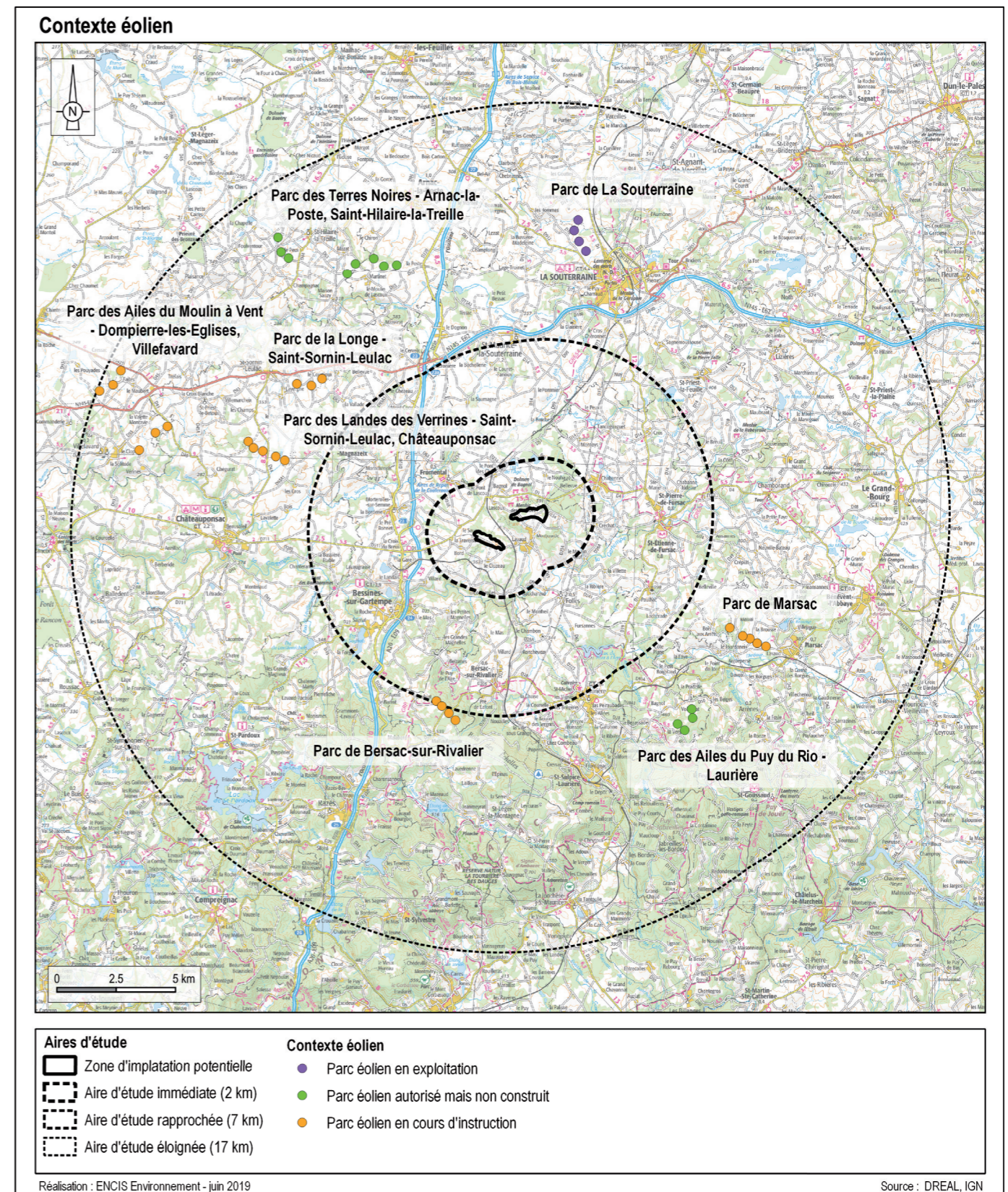
Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

En janvier 2020, dans le périmètre éloigné, un seul parc en exploitation a été recensé. Il s'agit du parc éolien de La Souterraine. Ce dernier comporte quatre éoliennes formant une ligne courbe.

#### 3.1.6.2 Les projets connus

L'inventaire détaillé des « projets connus » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 5.4.5, en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

Deux projets éoliens autorisés ont été recensés à l'échelle de l'AAE. Il s'agit d'un parc de huit éoliennes



Carte 16 : Contexte éolien de l'aire d'étude éloignée

sur les communes d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille, ainsi que d'un parc de quatre éoliennes sur la commune de Laurière, dans l'AEE. On recense également cinq projets en cours d'instruction, également tous situés dans l'AEE.

Les projets connus autres que les projets éoliens et d'une hauteur inférieure à 20 m (projets ayant fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale et d'une enquête publique ou ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public) sont inventoriés dans l'aire d'étude rapprochée. Au-delà de ce périmètre, aucun risque de relation visuelle ne peut exister.

En **janvier 2020**, on recense 21 projets connus de faible hauteur, tous situés dans l'AER (cf. carte ci-contre). Une grande partie de ces projets sont des défrichements. On note également un nombre important de projets situés sur les anciennes mines d'uranium à Bessines-sur-Gartempe.

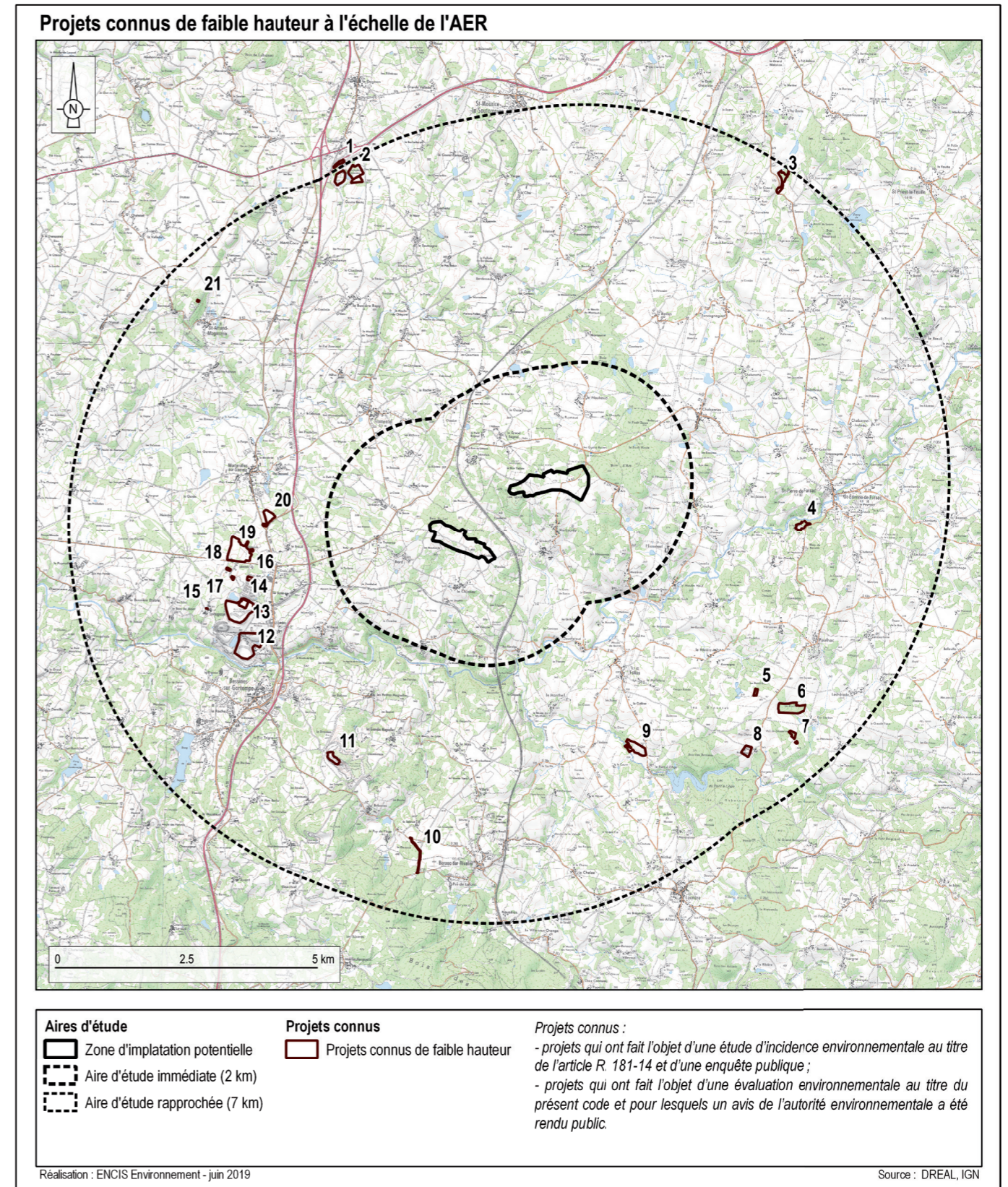
**Les intervisibilités avec les parcs existants, les parcs en projets et les autres projets connus seront étudiées dans la partie sur l'analyse des impacts et des effets cumulés.**

ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.



Photographie 14 : Parc éolien de La Souterraine



Carte 17 : Projets connus de faible hauteur à l'échelle de l'AER

## 3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 7 km jusqu'à 17 km autour du site d'implantation. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

### 3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique, des coupes topographiques et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

#### 3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

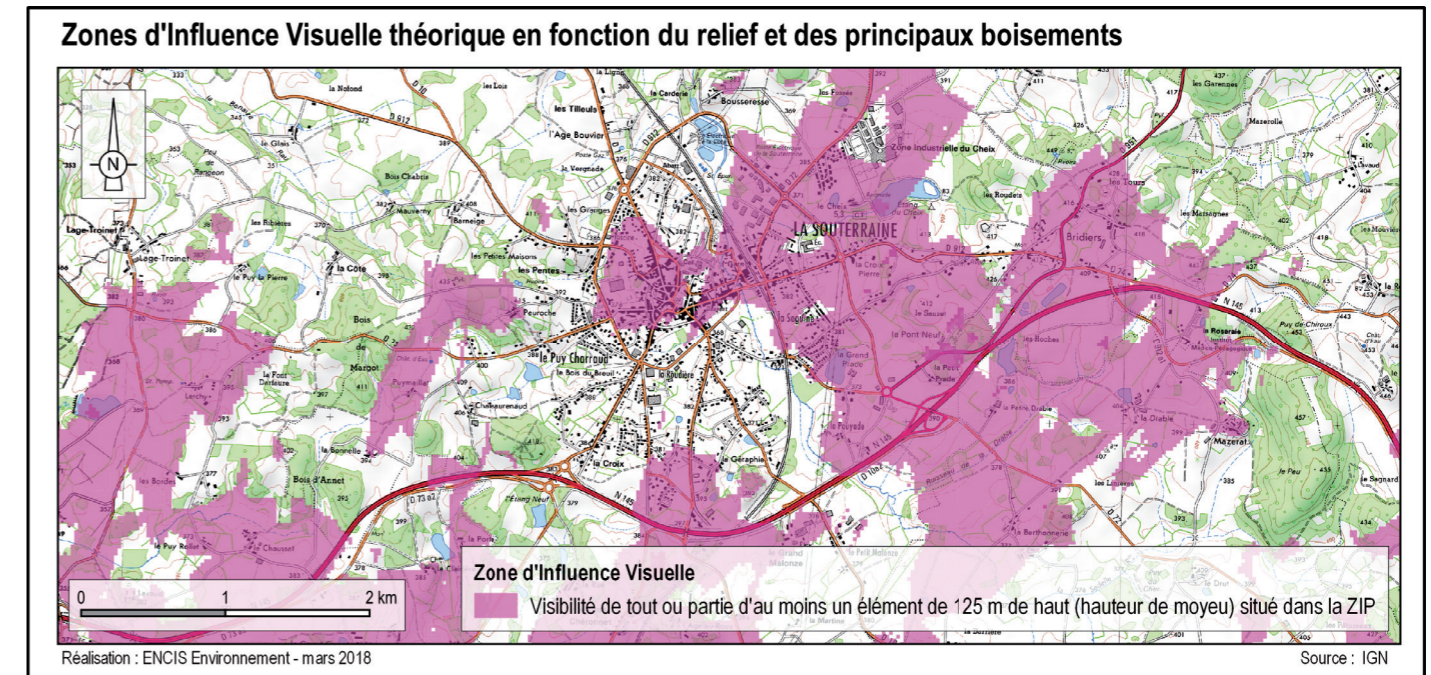
Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

La principale ville de l'AEE est La Souterraine. On recense également une autre ville (plus de 2 000 habitants), Châteauponsac.

Ces dernières sont localisées sur la carte page suivante.

- **Les perceptions depuis La Souterraine** (5 295 habitants en 2014 selon l'INSEE) : la ville de La Souterraine est implantée dans l'unité de la Basse-Marche, sur une légère butte dans le creux de la vallée de la Sédelle, à environ 10 km de la ZIP. Elle est entourée par des collines au relief modéré.

La carte des zones d'influence visuelle (cf. carte ci-contre) montre des visibilitées théoriques depuis la ville de La Souterraine. En réalité, la ZIP n'est pas perceptible en raison des écrans bâtis et végétaux (non pris en compte dans le calcul des visibilitées), notamment depuis le centre historique. Quasiment aucune vue sur la ZIP n'est par ailleurs possible en périphérie, depuis les quartiers pavillonnaires et les routes d'accès, en raison de la topographie et des écrans bâtis et végétaux. La seule vue lointaine sur la ZIP identifiée se situe à proximité de la Tour de Bridiers (cf. photographie ci-contre). Il s'agit d'une vue ponctuelle. **La sensibilité de cette ville peut être considérée comme nulle.**



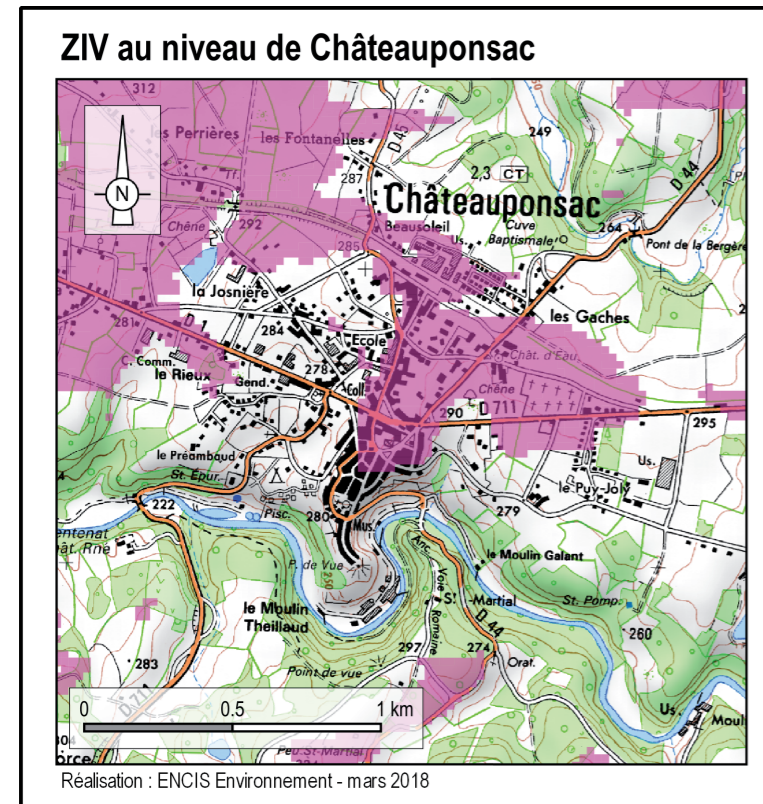
Carte 18 : Visibilités théoriques depuis la ville de La Souterraine



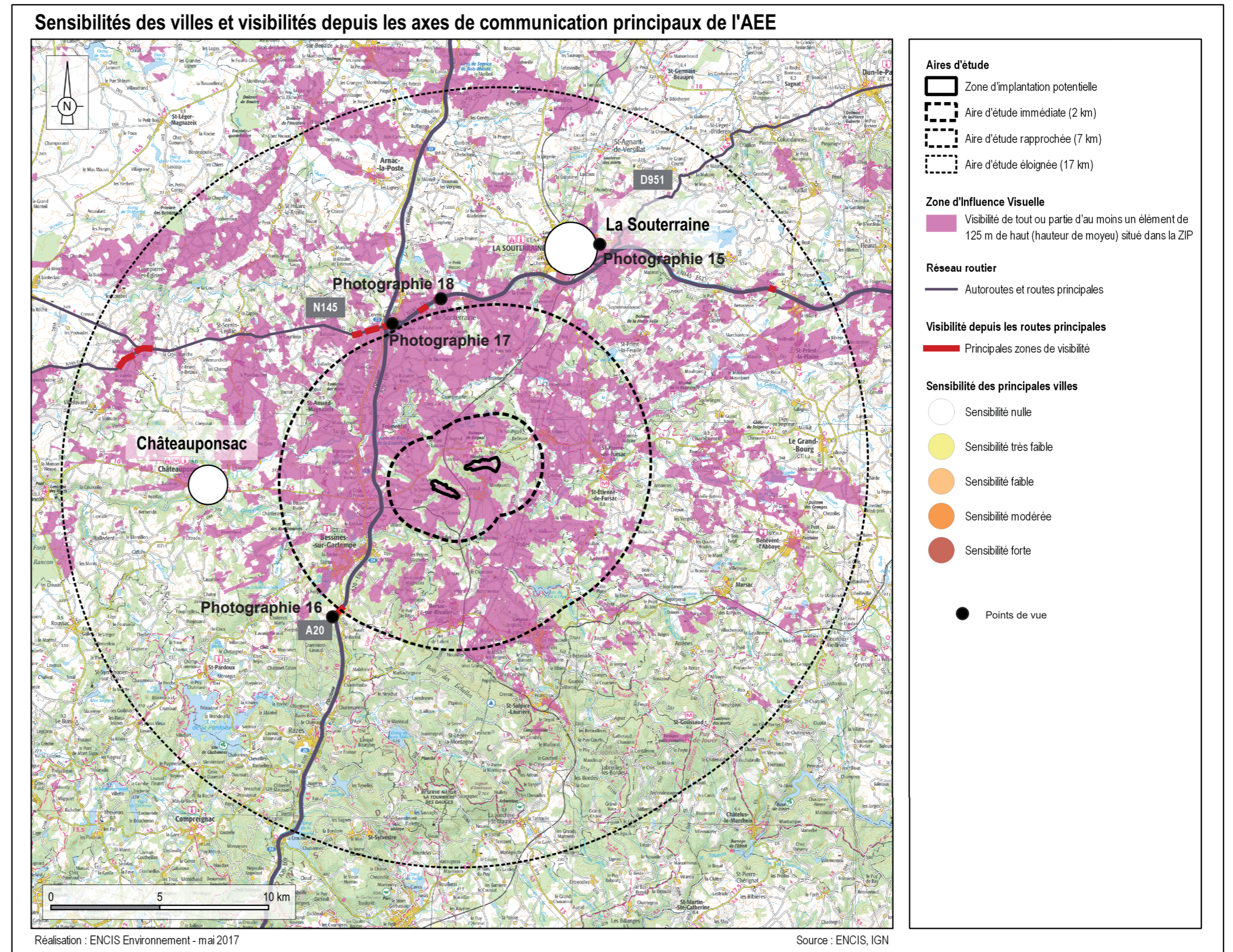
Photographie 15 : Vue depuis la périphérie de La Souterraine, à proximité de la Tour de Bridiers, à 10,9 km de la ZIP

- **Les perceptions depuis Châteauponsac** (2 092 habitants en 2014 selon l'INSEE) : la ville de Châteauponsac est implantée en rebord de la vallée encaissée de la Gartempe, à environ 10 km de la ZIP. Les quartiers pavillonnaires s'étalent sur le plateau, vers le nord.

La carte des zones d'influence visuelle (cf. carte page suivante) montre des visibilitées théoriques possibles, principalement depuis le nord-est. La situation dominante du village permet en effet quelques vues relativement étendues, mais l'importance des boisements et des haies en périphérie (non prises en compte dans le calcul) ne permet aucune vue sur la ZIP. Même en hiver, celle-ci sera imperceptible à travers le filtre des branchages en raison de son éloignement. **La sensibilité de cette ville est donc nulle.**



Carte 20 : Visibilités théoriques depuis la ville de Châteauponsac



Carte 19 : Perceptions visuelles depuis les routes principales de l'AEE

### 3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN (routes de liaison principales, en orange sur la carte au 1/100 000<sup>ème</sup>). La carte suivante donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, la topographie vallonnée, associée à une couverture boisée importante au sud et une trame bocagère bien présente au nord, ne permet que peu de vues lointaines dégagées en direction de la ZIP.

- L'**A20** (axe Paris/Toulouse) : cette autoroute traverse l'AEE selon un axe nord/sud. Elle passe à 2,4 km au plus proche de la ZIP (dans l'AEI). Elle traverse les Monts d'Ambazac au sud et la Basse-Marche au nord.

*Dans les Monts d'Ambazac, seule une petite portion (environ 300 m) permet de percevoir la ZIP, car elle se trouve quasiment dans l'axe des deux zones. Cette dernière pourra alors constituer un point d'appel visuel, malgré son éloignement (cf. photographie 15 ci-dessous).*

*Dans la Basse-Marche, topographie et structures arborées ne permettent aucune visibilité sur la ZIP. **La sensibilité de cette route est nulle à faible pour la portion concernée par des visibilitées.***

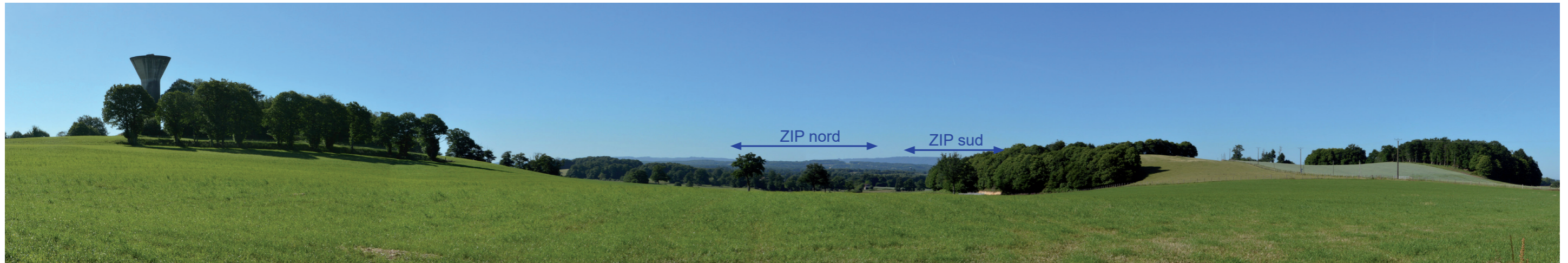
- La **N145** (axe Bellac/Montluçon) : cette route, en partie en 2x2 voies traverse le nord de l'AEE selon un axe est/ouest. Elle passe à 7,2 km au plus proche de la ZIP. Elle traverse les secteurs bocagers de la



Photographie 16 : Vue depuis une petite route légèrement en contrebas de l'A20, au sud de Bessines-sur-Gartempe, à 7,2 km de la ZIP



Photographie 17 : Vue depuis la N145 au niveau de l'échangeur de la Croisière, à 7,4 km de la ZIP



Photographie 18 : Vue depuis la D73A2, à proximité immédiate de la N145

Basse-Marche.

Quelques petites portions de la route permettent des échappées visuelles lointaines en direction de la ZIP (cf. photographies 16 page précédente et 17 ci-dessus). Ces vues sont en général assez brèves. Elles sont localisées à l'ouest de l'AEE. **La sensibilité de cette route est nulle à modérée pour les portions concernées par des visibilitées.**

- La **D951** (axe La Souterraine/La Châtre) : cette route passe au nord-est de l'AEE, dans la Basse-Marche, à 11,3 km au plus proche de la ZIP.

Cette route ne permet aucune visibilité sur la ZIP, masquée par la topographie ou les boisements/haies. **La sensibilité de cette route est nulle.**



### 3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), d'AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine Architectural), Monuments Historiques, sites inscrits et classés, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone du projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité/covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.3.7.

#### 3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

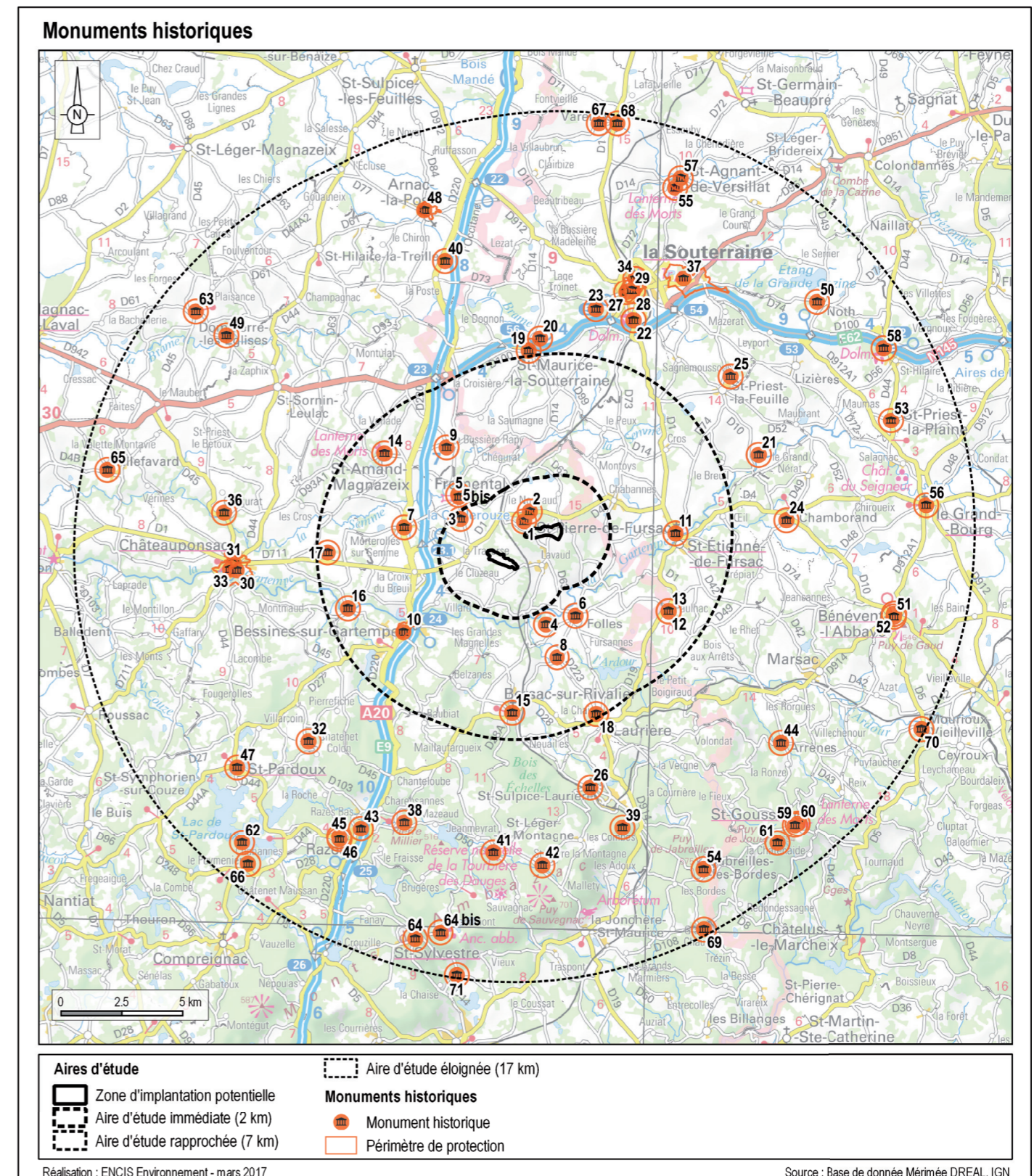
- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les 73 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. La densité de monuments est de 0,08 km<sup>2</sup>, ce qui est un peu plus important que la densité en Haute-Vienne (0,06 monument par km<sup>2</sup>) et en Creuse (0,04 monument par km<sup>2</sup>).

54 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 16 dans l'AER et 3 dans l'AEI.

L'aire d'étude éloignée comprend donc **54 monuments historiques, 16 classés et 38 inscrits** (cf. tableaux page suivante).



Carte 21 : Les monuments historiques

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée								
N°	Département	Commune	Nom	Description - situation	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en km
19	23	ST-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	Eglise Saint-Maurice	Eglise des 12ème et 13ème siècles - Dans un bourg, écrans bâtis.	Inscrit	Faible	Nulle	7,2
20	23	ST-MAURICE-LA-SOUTERRAINE	Manoir de Lavaud	Ensemble comprenant des bâtiments datant de l'époque médiévale (notamment le manoir) à nos jours, disposés autour d'une cour fermée avec puits central, privé - Sur une légère butte, contexte végétalisé. Vues brèves possibles depuis les accès.	Inscrit	Faible	Très faible	7,6
21	23	ST-PRIEST-LA-FEUILLE	Menhir de la Rebeyrolle	Mégalithe - Dans un champ, dans la vallée de la Gartempe.	Inscrit	Très faible	Nulle	8,6
22	23	LA SOUTERRAINE	Menhir dit de la Gérafie	Menhir du néolithique - Dans un champ en bordure de la D1, en sortie de La Souterraine. ZIP masquée par une succession d'écrans végétaux (haies, bosquets).	Classé	Très faible	Nulle	8,9
23	23	LA SOUTERRAINE	Manoir de Châteaurenaud	Ancien logis noble fortifié des 16ème-17ème siècles, privé - En périphérie de La Souterraine, vues filtrées par une succession d'écrans végétaux (boisements, haies).	Inscrit	Faible	Nulle	8,9
24	23	CHAMBORAND	Restes du donjon	Edifice fortifié du 14ème siècle en ruines., privé - Sur une butte, vue dégagée mais ZIP à peine perceptible à l'arrière de l'horizon boisé.	Inscrit	Très faible	Nulle	9,2
25	23	ST-PRIEST-LA-FEUILLE	Dolmen dit La Pierre Folle	Table presque hémisphérique à face inférieure plane - Dans un champ situé dans un vallon.	Inscrit	Faible	Nulle	9,2
26	87	ST-SUPLICE-LAURIERE	Eglise Saint-Sulpice	Eglise du 13ème siècle - Dans un bourg situé au pied des Monts d'Ambazac, aucune vue possible en raison de la topographie (collines).	Classé	Modéré	Nulle	9,5
27	23	LA SOUTERRAINE	Porte de Puy-Charraud et restes de remparts	Vestiges de l'enceinte du 13ème siècle - Dans le centre historique de La Souterraine, aucune vue possible.	Inscrit	Faible	Nulle	9,9
28	23	LA SOUTERRAINE	Porte de ville dite Porte Saint-Jean	Vestige des fortifications du 15ème siècle - Dans le centre historique de La Souterraine, vue sur la ZIP possible depuis les étages de la porte, accessibles au public sur demande.	Classé	Modéré	Faible	10
29	23	LA SOUTERRAINE	Eglise Notre-Dame	Eglise des 11ème, 12ème et 13ème siècles - Dans le centre historique de La Souterraine, aucune visibilité possible (écrans bâtis et végétaux), une covisibilité identifiée depuis le sommet de la Tour de Bridiers.	Classé	Modéré	Très faible	10
30	87	CHATEAUPONSAC	Pont Romain sur la Gartempe	Pont du 14ème siècle sur une ancienne voie romaine - Dans la vallée encaissée de la Gartempe.	Classé	Modéré	Nulle	10,3
31	87	CHATEAUPONSAC	Hôtel Mathieu de la Gorce	Demeure du 18ème siècle - Dans le bourg, écrans bâtis.	Inscrit	Modéré	Nulle	10,4
32	87	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Château de Monismes	Vestiges d'un château du 14ème siècle (tour et douves) - Sur une colline, contexte végétalisé, ZIP masquée par un boisement de résineux.	Inscrit	Très faible	Nulle	10,5
33	87	CHATEAUPONSAC	Maison 17e siècle	Construction du début du 17ème siècle mais composition encore médiévale - Dans un bourg, écrans bâtis.	Inscrit	Faible	Nulle	10,5
34	23	LA SOUTERRAINE	Lanterne des Morts	Construction du 12ème siècle - Dans le cimetière situé dans la ville de La Souterraine. La topographie ne permet aucune vue sur la ZIP.	Inscrit	Très faible	Nulle	10,5
35	87	CHATEAUPONSAC	Eglise Saint-Thyrse	Eglise des 12ème et 15ème siècles - Dans le bourg, situé en rebord de la vallée de la Gartempe. Vue dégagée mais ZIP masquée par des boisements.	Classé	Modéré	Nulle	10,6
36	87	CHATEAUPONSAC	Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat	Site archéologique, peu connu et peu fréquenté - Au sommet d'une colline boisée.	Classé	Très faible	Nulle	10,9
37	23	LA SOUTERRAINE	Ancien château de Bridiers	Vestiges d'un ancien château médiéval, tour du 13ème siècle - En périphérie de La Souterraine, sur une petite butte. Vue panoramique depuis la tour, ouverte au public une partie de l'année.	Classé	Modéré	Faible	11,3
38	87	RAZES	Motte et enceinte féodales "Motte de l'Age"	Vestiges d'un édifice fortifié - Dans un vallon, entouré de collines boisées.	Inscrit	Très faible	Nulle	11,3
39	87	JABREILLES-LES-BORDES	Oppidum lieu-dit Le Châtelard	Site archéologique de l'Age du Fer, à proximité du GRP du Tour d'Ambazac, site signalé - Au sommet du Puy du Chatelard, mont boisé.	Inscrit	Très faible	Nulle	11,5